

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2019

Date de convocation : 21 juin 2019

Vendredi 28 juin 2019, à 19 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire.

Présents : MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, DEBURE Xavier, DURAND Marie-Thérèse, NARBOUX Raymonde, CHEGALLON Marlène, MESTRIES Jean Louis.

Excusé-e-s :

Pouvoir(s) : LAVIGNE Jean Jacques à DURAND Marie Thérèse

Absent-e-s- : GOUELLO Muriel, BURLANDY Amélie

Secrétaire de séance : FOURNIER Jean

Décisions du maire

- M. le maire informe les membres présents des échanges avec les services communautaires de Lapalisse concernant l'ouverture de la piscine de Bert, qui, encore une fois, pose des problèmes techniques, d'où l'impossibilité d'ouvrir notre piscine dans les temps à savoir, les deux derniers week-end de juin et à compter du 1^{er} juillet.

Les travaux de réparation devraient être réalisés mardi 2 juillet au matin, afin de pouvoir ouvrir au public à partir de samedi 6 juillet 2019.

1- Synthèse et validation de l'entreprise à retenir suite à l'appel d'offre pour les travaux voirie 2019/2020

- M. le maire retrace la synthèse de l'appel d'offre effectuée pour les travaux de voirie communale 2019/2020 sur les chemins des Boués et des Gervais où 5 entreprises ont déposées leurs candidatures dans les délais impartis.

L'entreprise ayant obtenu la meilleure note est la société COLAS avec 10/10 de note totale pondérée. Eiffage note de 9.36, Siorat note de 8.63, Eurovia 7.59 et Bouhet note de 7.14.

Le montant total de cette opération s'élève à 127 923.00 € HT.

Entendu ces explications, le conseil municipal, avec 8 voix POUR, valide la proposition de l'entreprise COLAS et rappelle que ce programme est inscrit au budget 2019 en section d'investissement à l'opération n° 336.

- Il convient également, pour la bonne exécution de ces travaux, pour les propriétaires riverains de ces 2 chemins, de prendre en charge la fourniture des têtes de sécurité et buses pour un montant de :

- 2 têtes de sécurité : 176.78 € TTC

- 1 Lg de 6 m de tube PEHD AQUATUB diam.300 : 84.17 € TTC les 6 m

La pose sera prise en charge par la commune. Chaque propriétaire va être informé par courrier.

2- Devis pour changement de disque dur et ajout d'un 2^e écran de l'ordinateur de la mairie

Le devis de l'ent. ICRPI est présenté pour augmenter la puissance de l'ordinateur de remplacer le disque dur actuel par un SSD et l'ajout d'un deuxième écran avec carte vidéo. Après délibéré, le conseil accepte le devis de l'ent. ICRPI qui s'élève à 470.49 € HT.

3- Création d'un poste d'agent technique (temporaire pour la saison estivale)

Pour assurer les petits travaux (arrosage des fleurs, tonte de pelouse, et divers) et le remplacement de l'agent en poste pendant les congés, il convient de créer un poste temporaire d'agent technique pour la saison estivale. M. le maire propose la candidature de Mme SIGISMOND pour un emploi de 15 h/hebdo pour une durée de 2 mois (juillet et août). Après délibéré, le conseil municipal autorise la création de l'emploi d'agent technique pour la période estivale de deux mois et pour une durée hebdomadaire de 15h, et autorise le paiement des éventuelles heures complémentaires.

4- Modification du tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite de l'agent FAVIER, le tableau des effectifs est arrêté comme suit :

- 1 adjoint technique 2^e classe – 35 h / hebdo – titulaire

- 1 adjoint administratif principal 2^e classe – 17h50 / hebdo – titulaire

Questions diverses :

- installation d'une ligne téléphonique en direct de l'arrivée de la ligne au bureau du secrétariat pour pallier aux interférences engendrant un ralentissement de la connexion internet

-

La séance est close à 21 h 30.